

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 3 FÉVRIER 2015 À 20h15

PROCES-VERBAL No 322

Présents	Mmes Laure BOVY, Sophie DUGERDIL, Anne GROS, Marie-Pierre JAQUIER, Murielle RAMU et Anne ZOLLER, MM. Claude-Alain BURNAND, François POTTU, président, Steve ROTHLSBERGER, Philippe VASEY et Pierre-Yves ZUMBACH
Excusé	MM. Sébastien BECK et Albert SCHILPF
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Isabelle GUYOT et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire, M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

M. François Pottu, président du Conseil municipal, ouvre la séance et salue l'assemblée. Il précise qu'un point 4b) est rajouté à l'ordre du jour, soit l'approbation du rapport de la commission des bâtiments et emplacements du 27 janvier 2015.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2014
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Approbation du rapport de la commission manifestation du 12 janvier 2015
- 4b. Approbation du rapport de la commission bâtiments et emplacements du 27 janvier 2015
5. Propositions individuelles

1) Approbation du procès-verbal n° 321 du 11 décembre 2014

M. Pottu donne lecture des pages 1817 à 1824.

M. Vasey note, en page 1820, qu'il est question d'un loyer de « Fr. 63'000,- par an sans les charges » et que « le contrat est de dix ans, renouvelable tous les cinq ans ». Il se demande si ce n'est pas un contrat de cinq ans plutôt que de dix ans.

Mme Guyot confirme qu'il s'agit d'un contrat de 10 ans renouvelable tacitement de 5 ans en 5 ans, mais il est possible de faire un bail plus court si nécessaire.

Mme Zoller signale, en page 1822, qu'il fallait écrire « **M. Pottu** » et non « Mme Pottu ».

Le procès-verbal n° 321 du 11 décembre 2014 est accepté à l'unanimité.

2) Communications du bureau du Conseil municipal

M. Pottu souhaite faire part de diverses réflexions.

- **M. Pottu** aborde tout d'abord le rapport quadriennal des commissions. Dans le but d'avoir une situation générale des activités de chaque commission et conformément au règlement du Conseil municipal de la commune de Dardagny (Art. 8, al. 3 compétences du Bureau), le Bureau est chargé « de veiller à ce que les commissions exécutent le mandat qui leur est donné par le conseil municipal et fassent rapport à ce dernier conformément à l'art. 64 ». **M. Pottu** cite également l'article 63 du règlement du Conseil municipal : « Le Conseil municipal désigne dans son sein des commissions qui lui font rapport sur l'objet de leurs travaux ». Il indique que ce rapport devrait comporter le nombre de convocations, les têtes de chapitre des divers mandats, les décisions de la commission, les projets en cours, etc.

M. Pottu pense qu'il serait également possible d'établir un cahier des charges pour chaque commission.

M. Pottu a constaté que, au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux mandats et de nouvelles responsabilités, il s'est avéré que des grains de sable ont quelque peu grippé les rouages de fonctionnement du Conseil municipal, ce qu'il faudrait éviter. Pour ce faire, il souhaiterait ouvrir une discussion pour proposer au Conseil municipal de la prochaine législature une organisation structurée, fonctionnelle et adaptée aux élus qui ont une mission et des devoirs à accomplir. Une mise à jour du mode de fonctionnement semble ainsi nécessaire tant dans le législatif que dans l'exécutif ainsi que dans les relations entre ces deux instances. Le nombre de commissions, leur appellation et leur contenu doivent faire partie de ces réflexions. Pour concrétiser cette mission, **M. Pottu** propose de nommer une commission ad hoc conformément à l'article 65¹ du règlement du Conseil municipal. Celle pourrait alors faire une proposition pour une prochaine séance du Conseil municipal

- Une autre proposition consisterait à convoquer les nouveaux élus avant la séance de juin 2015 et leur prestation de serment pour les informer du fonctionnement du législatif, de l'exécutif, des commissions et du mandat qui leur sera confié.

Mme Ramu remercie M. Pottu pour ses propositions. Elle participe volontiers à la commission ad hoc.

Mme Zoller trouve important, pour la nouvelle législature, de bien déterminer les tâches de chacun et le fonctionnement du Conseil municipal. Concernant la séance quadriennale, si M. Pottu faisait référence à la présentation quadriennale de M. Duchêne, elle trouverait sympathique que les présidents de commission aient un temps pour parler des projets les plus importants lors de cette séance. Quant à la commission ad hoc, **Mme Zoller** est d'accord avec la proposition de M. Pottu et elle veut bien en faire partie.

Mme Bovy trouve que c'est une bonne idée de créer une commission ad hoc, mais celle-ci ne pourra faire un travail raisonnable que lorsque les différentes commissions officielles auront rédigé leur rapport respectif.

Mme Jaquier constate que l'on ne sait effectivement pas toujours qui fait quoi et comment. Elle aimerait d'ailleurs savoir si ces rapports de commissions ont déjà été faits une fois.

Mme Jaquier estime que le Conseil municipal doit se prendre en main pour mieux s'organiser sur ce point. Les conseillers municipaux reçoivent également un peu tard les informations pour faire une préparation des séances dans de bonnes conditions. Enfin, **Mme Jaquier** fait volontiers partie de la commission ad hoc.

Mme Dugerdil trouve bien si chaque commission prépare un cahier des charges, ce qui permettra ensuite d'avoir une discussion plus claire. Les commissions doivent d'abord poser sur le papier ce qu'elles ont fait et leurs projets d'avenir. Ensuite, il sera possible de prévoir une organisation différente des commissions. Cela étant, **Mme Dugerdil** fait volontiers partie de la commission ad hoc.

M. Duchêne rappelle que la réalisation d'un rapport quadriennal adressé à la population est une obligation imposée aux maires par la loi. Il est envisageable de prévoir, à cette occasion, que les présidents de commission fassent un court rapport, mais il devrait durer au maximum trois minutes pour chaque commission.

¹ **Art. 65 Commissions ad hoc**

En sus des commissions permanentes, le conseil municipal peut en tout temps désigner des commissions ad hoc pour l'étude d'un objet déterminé. Sur décision du conseil municipal, la présidence des commissions ad hoc peut être confiée au maire ou à un adjoint.

M. Duchêne ne pense pas que le Conseil municipal doit créer une commission ad hoc, mais plutôt un groupe de travail. Cela permet d'effectuer un brainstorming et de confronter les différentes idées. Quant au fonctionnement lui-même, il faudrait effectivement qu'il y ait un cahier des charges par commission pour savoir qui fait quoi. Enfin, **M. Duchêne** estime qu'il faut que l'exécutif ou le nouvel exécutif soit présent.

M. Pottu aimerait comprendre si M. Duchêne souhaite que cet exercice soit réalisé avec le nouvel exécutif. Au départ, l'idée était plutôt de le faire avant le début de la nouvelle législature.

M. Duchêne estime que les anciens conseillers municipaux peuvent bien entendu collaborer s'ils le souhaitent, mais ils parlaient surtout de ceux qui seront élus le 19 avril 2015. Cela étant, il tient surtout à ce que l'exécutif soit représenté. Concernant l'encadrement des nouveaux conseillers municipaux, une solution consiste à organiser une journée sur le terrain. Il propose d'ailleurs de voir si le directeur de la surveillance des communes pourrait venir s'exprimer à cette occasion. Une autre solution consisterait à ce que les anciens conseillers municipaux parrainent les nouveaux conseillers municipaux. Cela peut avoir son importance.

Mme Guyot trouve rétrospectivement que, même s'il y a davantage de petits heurts, les conseillers s'expriment plus qu'en début de législature. Même si ce n'est pas toujours tout rose, il y a plus d'échanges que ce que beaucoup ont connu auparavant. Rien ne se fait facilement, mais le Conseil municipal est sur la bonne voie et **Mme Guyot** apporte volontiers son aide si nécessaire.

M. Zumbach est content de ce qu'il entend ce soir. Il y a beaucoup de choses qui se passent et qui sont en progression par rapport à la situation des années auparavant. **M. Zumbach** estime que c'est le bon moment de suivre les propositions de M. Pottu. D'ailleurs, il fait volontiers partie du groupe de travail ou de la commission ad hoc.

M. Duchêne fait remarquer qu'un groupe de travail a l'avantage de pouvoir comporter davantage que six membres.

M. Vasey pense qu'il y a effectivement eu de nombreux échanges de mails, mais il y a surtout un désir d'information face à des problèmes qui se complexifient. **M. Vasey** a surtout eu le souci de faire connaître certains sujets en dehors du cadre de la commission étant donné qu'ils n'étaient pas uniquement du seul ressort de la commission des bâtiments et emplacements. La question s'est posée du fonctionnement à adopter dans un tel cas. Il y a notamment eu une proposition de M. Beck qui disait que cela pouvait être fait toutes commissions confondues sans pour autant encombrer une séance du Conseil municipal avec un tel sujet. **M. Vasey** pense qu'il faut donc trouver une autre façon de fonctionner. Dès lors, il aimerait qu'il y ait une réflexion pour savoir comment les commissions doivent informer l'ensemble des conseillers municipaux sur les sujets complexes.

Mme Jaquier constate que le mode de fonctionnement par courriel est très bien, pour autant qu'il soit bref et précis. Les derniers échanges de mail étaient un foisonnement d'informations et de contre-informations. Il se trouve que les conseillers municipaux se sont quittés à la fin de la séance du Conseil municipal sans vraiment prendre de décision. On reste alors sur des choses non abouties.

Mme Ramu estime que la question aurait pu être tranchée plus rapidement si les conseillers municipaux avaient reçu le procès-verbal plus tôt.

M. Duchêne indique qu'un sujet peut être traité par une commission ad hoc, si cela concerne un seul sujet bien défini, ou par la commission permanente compétente. Par contre, rien n'empêche que plusieurs commissions se réunissent lors de la même soirée si elles sont concernées par un même sujet. Dans un tel cas, il doit toutefois y avoir un

procès-verbal par commission. **M. Duchêne** estime que les séances où tout le monde se réunit n'amènent pas grand-chose parce qu'il n'y a pas de décisions qui sont prises. Certes, la commission ne décide pas, mais fait une proposition au Conseil municipal. Cela étant, il faut qu'il y ait un procès-verbal de commission officiel. Ensuite, le Conseil municipal écoute les présidents de commission et, si des choses ne vont pas, le résultat des travaux de commission peut être renvoyé en commission. D'ailleurs, ce renvoi n'est peut-être pas assez pratiqué au Conseil municipal, parce que celui-ci perd parfois beaucoup de temps à parler et à refaire entièrement les débats de commission.

Mme Bovy trouve que, globalement, les commissions fonctionnent bien. Cela dit, elle déplore ce qui a été décidé lors d'une séance du Conseil municipal. La commission sécurité devait être convoquée le 27 janvier 2015, mais cette séance n'a pas eu lieu. Ce n'est juste pas admissible. C'est un manque de respect pour les membres de la commission.

Mme Zoller estime que les conseillers municipaux doivent recevoir les procès-verbaux plus tôt. Ils ne peuvent pas arriver sept semaines après une séance du Conseil municipal. Elle a suivi les échanges de courriels en se disant qu'elle n'avait pas noté cette date, or le procès-verbal aurait permis d'éclaircir ce qui avait été dit en séance. Par ailleurs, lorsqu'une séance de commission est convoquée, il serait judicieux que les présidents informent les membres de la commission des dates de séances ultérieures.

M. Duchêne fait savoir qu'un procès-verbal du Conseil municipal doit arriver dans un délai de 20 jours après la séance, mais au plus tard avec la convocation pour la prochaine séance selon le règlement du Conseil municipal.

Mme Guyot considère qu'il revient aux personnes absentes de s'informer des dates de séance.

Mme Zoller indique que, lorsque la commission communication prévoit des dates pour le délai rédactionnel, la relecture et la séance elle-même, elle envoie un courriel pour en informer les personnes concernées. Cela fonctionne ainsi parce que la commission communication a un système de fonctionnement régulier. Pour les autres commissions, il n'y a pas toujours une nouvelle date de séance définie et, si c'est le cas, **Mme Zoller** pense que ce n'est pas très compliqué pour le président de faire un bref courriel.

Mme Jaquier signale que c'est vers le Conseil municipal que toutes les commissions convergent. Si celles-ci ont bien fait leur travail, il n'y a plus que des questions légères à traiter en séance du Conseil municipal et les débats n'ont alors pas besoin de s'éterniser. D'ailleurs, le débat de fond ne doit pas avoir lieu au Conseil municipal, mais en commission. Et lorsqu'un manque de clarté apparaît, il faut renvoyer d'office le dossier en commission. **Mme Jaquier** a également trouvé qu'il manquait des deadlines et un certain suivi. Cela conduit parfois à ce que des dossiers traînent. Il faudrait qu'il y ait davantage de rigueur, par exemple en fixant une séance pour la reddition des rapports au Conseil municipal.

Mme Ramu constate que ce sont précisément des éléments qui doivent figurer dans le cahier des charges des commissions, y compris celui de savoir quels éléments doivent être donnés ou non.

M. Duchêne estime que chacun devrait d'abord réfléchir au contenu des cahiers des charges des différentes commissions. Ensuite, il sera possible de mettre en commun ces réflexions.

Mme Guyot comprend que le Conseil municipal souhaite que les commissions fassent un rapport sur les quatre années de législature écoulées. Les commissions devraient ainsi se réunir pour pouvoir ensuite faire le bilan en commun et déterminer ce qui ne va pas.

M. Pottu pense qu'il faut organiser les thèmes sur lesquels les travaux vont porter et se revoir quinze jours après.

M. Zumbach fait remarquer qu'il est trop tard pour que les commissions fassent un rapport quadriennal en même temps que celui du maire. L'idée de M. Pottu concernait le prochain rapport quinquennal et ce qu'il faudra faire à ce moment.

M. Duchêne relève que ce n'est pas tout à fait cela qui a été demandé. Il estime qu'il faut fixer une ou plusieurs dates pour réfléchir en commun, notamment par un brainstorming, sur les futures commissions.

Mme Zoller envisageait plutôt de réunir la commission communication pour réaliser un résumé synthétique des travaux effectués ainsi que pour cadrer le travail et le rôle de la commission. Ensuite, le résultat peut être présenté dans le cadre d'une séance de brainstorming commune. Cela permet alors de réaliser un cahier des charges en se basant sur quelque chose d'existant.

Mme Bovy estime qu'il ne faut pas raconter par le menu tout ce qui s'est déroulé dans les commissions. Il faudrait toutefois avoir une appréciation du volume de travail que cela représente. Ainsi, il faudrait peut-être intégrer les objets traités par la commission sécurité-transports-mobilité à une autre commission.

M. Duchêne est d'accord avec la solution proposée. Il faut donc fixer des dates pour réunir les commissions et il faudra certainement attendre un mois entier avant qu'elles aient pu toutes siéger. **M. Duchêne** fait déjà remarquer que l'exécutif risque aussi d'arriver avec des propositions pour la liste des commissions officielles.

Mme Zoller annonce que la commission communication a déjà prévu de se réunir le 17 mars 2015. Elle pourra traiter de ce sujet à cette occasion. Concernant le délai, elle pense qu'il faudrait que chaque commission ait pu se réunir avant la fin avril 2015.

M. Duchêne propose donc de convoquer chaque commission d'ici la fin avril 2015. D'ici là, il faudra avoir fixé une date pour la séance de brainstorming.

M. Zumbach signale qu'il va contacter les membres des deux commissions qu'il préside afin de fixer la date de réunion de celles-ci. En tant que président, il fera un bilan et les membres des commissions pourront lui répondre par mail. Les réponses seront ensuite intégrées à la synthèse qu'il rédigera.

Mme Jaquier pense qu'il faut prévoir un canevas pour que toutes les commissions présentent un bilan semblable.

M. Duchêne fixe au 29 avril 2015 à 19h00 la séance réunissant l'ensemble des conseillers municipaux et l'exécutif pour discuter de chacune des commissions.

Mme Bovy souligne que les membres du Conseil municipal et de l'exécutif devraient disposer des rapports de commission avant cette séance du 29 avril 2015.

M. Duchêne fixe au 15 avril 2015 le délai de reddition des rapports de commission.

Mme Zoller pense qu'il faut effectivement prévoir un canevas pour les rapports de commission (rôle de la commission, rôle du président, rôle des commissaires, nombre de commissions sur la législature, etc.). Elle proposera un résumé des différents points nécessaires aux conseillers municipaux.

M. Burnand convoque la commission scolaire et des sports le 23 mars 2015 à 20h00.

M. Vasey indique que la commission bâtiments se réunira le 2 mars 2015 à 20h00.

M. Carrara fait remarquer que, en l'absence du président de la commission sécurité-transports-mobilité, la vice-présidente peut fixer une date pour la prochaine séance.

Mme Bovy note que la commission n'a pas encore eu l'occasion de se réunir pour désigner à qui est attribuée la vice-présidence de la commission.

M. Duchêne constate qu'il faudra effectivement redéfinir la commission sécurité-transports-mobilité parce que les pompiers ne feront plus partie de ses attributions. Dardagny n'a pas non plus grand-chose à dire sur la protection civile vu qu'elle dépend principalement de Meyrin.

M. Carrara propose que la commission sécurité-transports-mobilité se réunisse le 9 mars 2015 à 19h00.

Mme Zoller fait remarquer qu'il faut également définir une date pour la commission route et canalisations qui est présidée par M. Schlipf.

M. Duchêne propose que cette date soit définie par courriel.

M. Burnand aimerait savoir ce qu'il en est des groupes de travail tel que celui pour le site Internet.

Mme Zoller signale que M. Beck, responsable de ce groupe de travail, est également membre de la commission communication. Il pourra donc y faire un retour sur les travaux de ce groupe de travail.

3) Communications et propositions de la Mairie

- **M. Duchêne** indique qu'il y a de grandes discussions à l'ACG sur le futur des finances communales, notamment en lien avec la problématique du franc fort ou de la probable imposition des entreprises à 13 % qui va amener à revoir les finances communales à la baisse. Le comité de l'ACG va ainsi envoyer une lettre à M. Dal Busco pour lui demander de réaliser des projections pour les communes. En effet, beaucoup d'entre elles se font des soucis. Elles risquent également de subir l'abrogation de la taxe professionnelle communale, ce qui va poser des problèmes à la commune de Dardagny qui touche 600'000 à 700'000 francs à ce titre (par rapport à un budget d'environ 4,4 millions de francs). Des compensations vont donc être demandées et la péréquation financière intercommunale devra être revue. Les communes pourraient également être touchées par un passage à l'imposition sur la commune de domicile plutôt que sur la commune de travail. Cela pourrait donc remettre en question certains investissements futurs de la commune de Dardagny. Dorénavant, il faudra par conséquent que toutes les dépenses supérieures à 50'000 francs, hors budget de fonctionnement, passent d'abord en commission des finances. Pour la prochaine législature, la commune va également essayer de réaliser un plan financier, même si ce n'est pas facile à faire pour une petite commune. De toute façon, il faut rappeler que, avec le nouveau plan comptable MCH2 imposé par la Confédération, les comptes des communes seront plus détaillés. M. Duchêne ajoute que la loi impose aux communes de faire un plan d'investissement quinquennal, mais que celles-ci se battent contre cette obligation. **M. Duchêne** indique qu'il ne faut pas oublier que la commune peut faire un investissement, mais qu'elle doit l'amortir et c'est cela qui impacte fortement son compte d'exploitation. Maintenant, le Conseil municipal ayant approuvé la création d'une crèche dans la commune, il faudra faire des sacrifices ailleurs. Étant donné que la commune de Russin est prête à entrer en discussion pour sa participation à la crèche, il faudra, soit créer une fondation, soit actionner une communauté de communes (mais cette possibilité n'est pas encore effective dans la loi).

- **M. Duchêne** pense que tous les rapports de commissions devraient être acceptés avant la fin de la législature actuelle. Cela permettra de recommencer avec de nouveaux procès-verbaux pour la nouvelle législature.
- **M. Duchêne** a distribué aux commissaires une carte des dangers de l'Allondon et du Rhône réalisée par la commission consultative pour la gestion du Rhône et de l'Arve, l'État de Genève, les SIG, les Forces Motrices de Chancy-Pougny et la Compagnie Nationale du Rhône. Cela concerne notamment les chasses, dont une pourrait avoir lieu en 2016. Cela étant, cette carte a surtout été demandée pour notifier les dangers et il apparaît que le Rhône n'est pas un problème. Il peut y avoir des inondations, mais il n'y a pas beaucoup de dangers. C'est plutôt l'Allondon qui pose un peu problème. Ainsi, dans le scénario n° 1, il y a peu d'objets touchés en amont du pont CFF. Il y a également une habitation en danger moyen chez Mme Gosse et une habitation en danger faible chez Mme Novel. Cela étant, l'entreprise Firmenich a davantage de problèmes potentiels. D'ailleurs, cela posera également un problème à la commune si la STEP est inondée. Un groupe de travail a donc été mis en place avec les différents partenaires pour réaliser une étude de protection. Par exemple, près de chez Mme Gosse, l'État a déjà dragué les limons et remis la digue. Un spécialiste va maintenant être mandaté pour évaluer les mesures prises et celles à prendre. La participation de la commune à cette étude sera prise sur le budget destiné aux architectes. Pour la question des chasses, la meilleure solution serait que les SIG achètent une drague pour l'utiliser sur le Rhône. Il faut en effet savoir qu'il y a 350'000 tonnes de limons viennent chaque année de l'Arve.

M. Pottu fait remarquer que, si cela risquait d'être inondé devant le moulin, c'est tout simplement parce qu'il y avait des troncs que le service concernant de l'État ne voulait pas enlever à cause de la protection de la nature.

M. Duchêne confirme qu'il y a un certain nombre de troncs qui traînent sous le pont de l'Allondon. Il en a informé le service des forêts et demandé, en commun avec l'usine Firmenich, que quelque chose soit fait.

- **M. Carrara** annonce que des travaux ont été faits à la route de Malval par l'entreprise Scrasa à trois endroits où il y avait des fuites dans une conduite de la commune.

M. Pottu fait savoir qu'il y a également eu quatre trous en dix jours dans devant la ferme Pottu. L'eau des douches était même rouge pendant deux jours.

M. Carrara répond à M. Pottu que la Mairie va écrire aux SIG en leur disant que la commune ne peut attendre deux ou trois ans le changement originellement prévu de cette conduite par SIG.

- **M. Carrara** remercie les personnes qui l'ont accompagné pour les vœux de Péron et de Saint-Jean-de-Gonville.
- **M. Carrara** pense que la présentation quadriennale, qui deviendra quinquennale, est une présentation de la mairie. Il faudra débattre de ce point ultérieurement, mais si tous les présidents de commission viennent également présenter leur rapport, il faudra faire en sorte que cela ne dure pas trop longtemps.
- **Mme Guyot** a remis aux conseillers les plans corrigés de la crèche. Des points ont été notés en rouge par l'OCIRT. En effet, il faut que des normes soient respectées pour que la SASAJ accepte l'exploitation de la crèche. Les modifications demandées vont donc être réalisées. Les conseillers municipaux ont également reçu des copies de la revue *Focus* de l'Observatoire cantonal de la petite enfance et du Service de la recherche en éducation qui présentent ce qui est offert aux familles ainsi que leurs besoins et leurs demandes.

- **Mme Guyot** est allée à la FIPEGS, qui est plutôt un organe de renseignement, avec Mme Ramu. Ils ont ainsi parlé d'une CCT pour le personnel, ce qu'il ne faudra pas oublier et qui demandera pas mal de travail. **Mme Ramu** a refait les calculs par rapport au projet proposé au Conseil municipal, en tenant compte de la grille de salaire présentée par la FIPEGS, et le coût serait même inférieur à celui prévu. Il n'y a donc pas de problème dans les calculs effectués. Aujourd'hui, **Mme Guyot** est allée à Attalens visiter une crèche intercommunale de vingt places. Ce qui ressort des discussions avec plusieurs établissements, c'est qu'il faut une directrice qui ne fait que du management et de l'administratif. **Mme Guyot** souligne qu'il est important de prendre un grand nombre d'informations afin d'éviter des erreurs au moment de la création de la crèche. Elle reste ainsi à disposition des conseillers municipaux s'ils ont des questions.

Mme Dugerdil se demande si la directrice d'une crèche de vingt enfants ne doit s'occuper que de l'administratif.

Mme Guyot répond que la directrice n'aura pas nécessairement un poste à 100 %. On pourrait, certes, envisager que la directrice consacre une partie de son temps à s'occuper des enfants, mais cela peut poser des problèmes relationnels avec le personnel.

- Le premier « samedi de ski » a été un grand succès samedi dernier. Les membres du Conseil municipal sont d'ailleurs les bienvenus comme accompagnants ou comme participants. Les prochaines dates sont le 21 février, le 28 février et le 7 mars 2015.
- Le 24 février 2015, dès 18h30, un apéritif des sociétés aura lieu pour expliquer la manifestation communale du 29 mars 2015.
- **Mme Guyot** va organiser une séance avec Mme Claire Bellevaux, M. Simon Chipier et M. Didier Ramu pour repenser la décoration florale communale.

Mme Dugerdil se demande si Remi Heijn participera également à cette séance puisqu'il est prestataire pour la commune.

M. Duchêne précise que Remi Heijn a un contrat pour s'occuper de la taille des arbres de la commune, mais, comme le nouvel employé communal a beaucoup d'idées pour les fleurs, autant les utiliser.

M. Duchêne signale que la « Nuit de la chouette » aura lieu le 28 mars dès 19h00 chez Stéphane Gros. Un tous-ménages sera adressé aux habitants.

Mme Guyot ajoute que les participants doivent s'inscrire, le nombre de places étant limité.

M. Rothlisberger s'excuse de quitter la séance, mais il ne se sent pas bien.

[Départ de M. Rothlisberger]

4) Approbation du rapport de la commission manifestation du 12 janvier 2015

M. Zumbach est à l'écoute des éventuelles remarques ou questions sur le rapport de la commission manifestation. Il en profite pour informer les conseillers municipaux que la commission s'est réunie hier soir et qu'elle avance dans ses travaux sur les manifestations communales. Les détails figureront dans le prochain procès-verbal de la commission.

M. Zumbach fixe une séance de la commission manifestation au vendredi 6 mars 2015 à 19h00.

M. Burnand s'excuse d'avance, mais il ne pourra être présent à cette séance.

M. Carrara constate qu'il n'y avait pas beaucoup de monde de la commune à la conférence illustrée de Nicolas Pernod samedi soir.

M. Pottu fait remarquer que cette conférence était très intéressante pour ceux qui aiment les voyages.

Le rapport de la commission manifestation du 12 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

5) Approbation rapport de la commission emplacement et bâtiments du 27 janvier 2015

M. Pottu signale que la commission des bâtiments et emplacements s'est réunie le 27 janvier 2015. Le Conseil municipal doit maintenant se prononcer sur le rapport de la commission.

M. Vasey remercie tout d'abord Mme Dugerdil pour avoir préparé le rapport de la commission qui reflète les sujets principaux traités. Vu la complexité de ce dossier, on avait proposé de parler de l'avancement du plan de synthèse pour La Plaine et notamment des plannings d'aménagement de la route de Challex. Il s'agit également d'informer de l'état où se trouve la révision du plan de site. Pour cette raison, Mme Bovy a été invitée puisqu'elle avait participé à plusieurs séances du COPIL à propos de la faisabilité de la modification de zones qui va avec le plan de site. Au niveau du plan de synthèse, un premier document, qui met bien en évidence les problèmes, a été présenté. **M. Vasey** propose maintenant que M. Tanari vienne présenter le plan de synthèse, qui est à bout touchant, avant la prochaine séance du Conseil municipal, le 3 mars 2015 à 19h30.

M. Pottu se demande si l'acronyme FPMB est correct.

M. Duchêne confirme que l'EMS est bien financé par la Fondation de Prévoyance de la Métallurgie du Bâtiment (FPMB).

Mme Zoller se demande, par rapport au point n° 2 du procès-verbal, s'il ne s'agit pas de la fondation de prévoyance des métiers du bâtiment plutôt que de la fédération de prévoyance de la métallurgie du bâtiment.

Mme Dugerdil confirme que c'est bien le nom qui figurait dans les documents.

M. Vasey propose de vérifier ce point.

M. Vasey indique que le deuxième point traité par la commission concernait les projets liés à l'accessibilité de la garderie. Lors des séances concernant la route cantonale, on s'est rendu compte que la dépose-minute était un point encore en suspens qui devait être réglé dans le cadre du développement du projet de crèche. **M. Carrara** a ainsi présenté un croquis des architectes de l'EMS et du bâtiment des IEPA avec un rebroussement, une dépose-minute et quelques places de stationnement dans un triangle le long de la nouvelle route cantonale et des places de stationnement sur la parcelle 614 de la commune. Ensuite, la commission a demandé de réétudier ce problème en fonction de la dangerosité de la position du rebroussement et de la nécessité de traverser une route cantonale dans un virage. La commission a aussi regardé toute l'infrastructure routière en place et s'est demandée s'il ne serait pas possible de mettre la dépose-minute sur le périmètre de l'EMS et des IEPA.

M. Vasey ajoute que la commission s'est également posé la question du fonctionnement de l'ensemble des logements avec une route cantonale qui ne serait pas réalisée dans son intégralité dans un premier temps. Il faut donc savoir, d'une part, comment les gens qui arrivent au bout de cette route en cul-de-sac rebroussement chemin et, d'autre part, qui doit prendre en charge les éventuels aménagements pour y remédier. Aujourd'hui, il faut étudier cette problématique et trouver une variante qui soit acceptée par tous (État, SPG, CFF,

etc.). La commission a également rappelé que tous les aménagements autour de l'EMS ont été très peu coordonnés avec tout le reste du projet. La commission a ainsi proposé que M. Tanari puisse participer en tant qu'architecte-conseil de la commune. On se rend en effet compte que la topographie, dans l'implantation de ce bâtiment, n'est pas optimale et n'a pas été traitée dans un concept d'ensemble. La prochaine séance de la commission des bâtiments et emplacements aura donc lieu après la séance du COPIL pour déterminer comment terminer ce projet de plan de site.

M. Vasey corrige le titre du troisième point du rapport de la commission. Il ne s'agit pas du « planning de projet de déplacement de la route de Challex et choix d'aménagement », mais du « point de la situation de la réalisation du plan de site ». Le plan de site est un des gros travaux engagés par la commune aujourd'hui en terme d'aménagement. En effet, celui-ci gère tout l'aménagement et le futur du village de Dardagny est en pleine révision. Étant donné que c'est un gros morceau, **M. Vasey** pensait qu'il était important que tous les conseillers municipaux soient bien au courant de ce dossier et que cela ne reste pas en petit comité. D'ailleurs, le bureau d'urbanisme avait toujours poussé la commune à faire en même temps un toilettage de zones parce que des zones ont évolué et que l'on veut développer certains endroits plutôt que d'autres. Il se trouve que la LAT impose des compensations et, lorsqu'une nouvelle zone constructible est créée sur de la zone agricole, il faut recréer ailleurs des zones agricoles. Cela pose ainsi des gros problèmes juridiques et financiers. La commission s'est par conséquent demandé s'il était judicieux d'aller aussi loin vu les frais (avocats, conseils, bureau d'urbanisme, etc.) impliqués. Pour l'heure, la commission n'est toutefois pas en mesure de faire une proposition concernant la nécessité de changer des zones pour refaire le plan de site. Il faut maintenant réunir le comité de pilotage qui est constitué de membres de l'exécutif, du législatif, du service des monuments et sites et du service de l'aménagement, ce qui devrait avoir lieu d'ici deux à trois semaines.

M. Duchêne rappelle, concernant la route de Challex, que l'exécutif a dit qu'il allait mandater le bureau d'ingénieur pour faire des propositions. Il s'agit donc de demandes qui ne sont même pas sûres d'être acceptées. Effectivement, il y a un problème avec un aménagement qui a été prévu par erreur sur la parcelle communale. Cela va donc être refait en le prévoyant sur leur parcelle. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que ce triangle, qui pourrait accueillir des places de stationnements, serait donné à titre gracieux par la FBMB. Concernant la sécurité routière, **M. Duchêne** comprend que ce point soit soulevé. Cela étant, il a été clairement dit par l'architecte, lors de la séance à laquelle Mme Bovy a assisté, qu'il était encore possible de faire des aménagements routiers. Le fait de devoir traverser la route peut susciter des craintes, mais les enfants seront assurément accompagnés par un adulte pour le faire.

M. Duchêne explique que le rebroussement se fera sur le domaine cantonal. Par contre, la commune a prévu, lors de cette séance, de faire un projet de convention entre les six propriétaires de parcelles et que le rebroussement soit pris en charge par l'État au niveau financier. En effet, la route va s'arrêter peu après les immeubles pendant un certain nombre d'années. Entre-temps, il y aura des camions, des déménageurs ou des livreurs qui devront y circuler et il faudra donc un rebrousse-chemin. **M. Duchêne** a aussi reçu un courrier de M. Luc Barthassat sur la route où il dit que l'État n'a pas d'argent actuellement pour un tel projet. Ainsi, le budget des routes pour 2015-2019 n'est pas encore accepté par le Grand Conseil et cette route ne fait même pas partie de ce budget. Pour autant, M. Luc Barthassat s'est engagé à faire le nécessaire pour présenter un projet au Conseil d'État ce printemps. Ensuite, il faudra réaliser un projet de loi pour obtenir le crédit nécessaire pour réaliser cette route.

Mme Zoller se demande s'il y a des exigences fixées par les pompiers pour l'accès.

M. Duchêne confirme qu'il y a un accès pour les pompiers au début de l'EMS. Il y aura également deux hydrantes. Pour les poubelles, deux séries de quatre containers sont prévues, mais la SPG n'a pas encore donné de réponse à ce sujet. Quant à l'EMS, il est

d'accord que cela soit installé chez eux. Maintenant, le Conseil municipal doit se déterminer si la Mairie continue avec ce projet ou si cela doit être pris en charge par la commission avec l'aide de M. Tanari et du bureau Perreten.

M. Vasey note que le terrain offert à la commune ne permet de toute façon pas de faire grand-chose. Maintenant, la question est de savoir si l'on ne peut pas imaginer une dépose-minute du côté de la crèche plutôt que d'avoir des enfants qui doivent traverser la route, même s'ils le font avec un adulte.

M. Duchêne explique que les propriétaires de la parcelle ne veulent pas de dépose-minute chez eux.

Mme Dugerdil constate qu'il y avait six places de stationnement prévues au départ sur le plan.

Mme Guyot confirme que des places étaient prévues, mais il s'avère qu'il n'est pas autorisé de reculer directement sur une route cantonale.

M. Duchêne fait remarquer que le triangle actuel sur la route de Challex, où se trouvent une vingtaine de places de stationnement, va disparaître. Dès lors, il faudra bien redonner des possibilités de stationnement ailleurs à La Plaine.

Mme Guyot se demande pourquoi la commune ne pourrait pas demander à M. Tanari de se mettre en contact avec M. Perreten puisque le projet présenté comportait, au départ, cinq ou six places de parc devant la crèche. Effectivement, la commune est demandeuse en raison de la crèche, mais tout d'un coup ces places ont disparu du projet et rien d'autre n'est proposé. Par ailleurs, ce n'est pas des places de stationnement qui sont demandées devant la crèche, mais des dépose-minutes pour que les parents puissent amener leurs enfants.

M. Duchêne signale que les lois changent malheureusement et les possibilités de prévoir des places ne sont maintenant plus les mêmes. Cela étant, la commission peut tout à fait se réunir pour traiter de ce dossier et auditionner M. Tanari et M. Perreten.

M. Vasey note que cela pose la question de l'utilisation parcelle 614. Ce point a été discuté par la commission et il a été convenu que ce dossier serait abordé lors de la prochaine législature.

M. Pottu pense qu'il faut transmettre ce dossier à la commission adéquate et le Conseil municipal discutera ensuite des conclusions de celle-ci.

M. Vasey relève qu'il y a une question de planning avec la route qui commence à être réalisée au mois d'avril. Certes, il a été dit que toutes les mesures nécessaires pour réduire la vitesse seront prévues, mais les conseillers municipaux n'ont pas encore vu un seul de ces projets. **M. Vasey** a également entendu dire que les traversées ne sont pas prévues à l'endroit où elles ont été demandées. Si, à quelques semaines du début du chantier, on demande à la commune faire des îlots au milieu de la route, **M. Vasey** ne sait pas où il sera possible de les mettre, si ce n'est en débordant sur la parcelle communale.

M. Pottu estime que, si tous les mandats sont confiés à l'ingénieur Perreten et à l'architecte Tanari, il faut quand même qu'il y ait un représentant de la commune pour que le Conseil municipal ait un feedback plus rapide.

M. Vasey pense que M. Tanari devrait participer aux séances que l'exécutif a avec l'État et avec Perreten et Milleret.

Mme Zoller trouve que le Conseil municipal s'égare quelque peu. Il doit décider si c'est l'exécutif qui continue à traiter le dossier avec M. Tanari comme représentant de la

commission des bâtiments et emplacements ou s'il doit repartir en commission. Il semble toutefois que le travail ne peut pas vraiment repartir en commission pour des questions de délai. Il semble aussi que l'exécutif a déjà avancé sur certains sujets. **Mme Zoller** propose donc de faire en sorte que M. Tanari prenne en charge la totalité du dossier et que le Conseil municipal fasse confiance à celui-ci ainsi qu'à l'exécutif. S'il ne leur fait pas confiance, il faut effectivement que le dossier reparte en commission pour déterminer les points que doit défendre M. Tanari. Personnellement, **Mme Zoller** pense qu'il n'est pas tout à fait normal que le Conseil municipal débâte ce soir de l'endroit où les dépose-minutes doivent se situer.

M. Vasey signale que les recommandations de la commission vont précisément dans le sens de faire confiance à l'exécutif. Pour lui, il n'y a aucune raison de renvoyer ce dossier en commission.

Mme Jaquier aimerait savoir combien cela coûterait de donner ce mandat à M. Tanari.

Mme Guyot répond que cela figure déjà dans le mandat qui a été confié à M. Tanari et qui a été approuvé par le Conseil municipal.

M. Duchêne rappelle, concernant le plan de site, que c'est d'abord l'exécutif avec les services techniques, les mandataires et les conseillers municipaux qui font partie d'un groupe de pilotage. Le Conseil municipal intervient dans une étape ultérieure. D'abord, il y a un projet de plan de site qui doit passer par le département, par les commissions du service cantonal et, à ce moment, la commune devra prendre une résolution dans le délai imparti. **M. Duchêne** note que, pour l'heure, il n'est pas prévu de modification de zones parce qu'il existe encore un flou pour savoir qui doit payer les compensations financières dans le cas d'un tel changement et il est à craindre que cela soit mis à la charge de la commune.

Mme Bovy estime qu'il est en effet possible d'envisager d'adopter un plan de site sans toiletter les zones. Par contre, si on s'aperçoit qu'il faut modifier les zones, les conséquences financières seront sans doute à la charge de la commune, ce qui pourrait grever son budget de manière catastrophique.

Mme Zoller revient au premier paragraphe du point 2 du rapport de la commission. Elle a entendu que c'est un des propriétaires qui s'est engagé à prêter provisoirement un bout de parcelle, or il est marqué que « la commune s'est engagée à prêter provisoirement une partie du terrain de la parcelle n°614 ».

M. Duchêne confirme que le bout de parcelle appartient à la FBMB. On peut ainsi envisager de faire un stationnement en épi de quatre à six places à cet endroit.

Mme Zoller constate qu'il faut par conséquent corriger cette erreur.

M. Vasey signale que le rapport a été rédigé en fonction du plan qui a été présenté à la commission. Maintenant, il s'avère qu'il était erroné.

M. Zumbach constate qu'il ne faut pas corriger le rapport de la commission, mais souligner dans le procès-verbal de la présente séance du Conseil municipal que cet élément présenté à la commission était erroné.

Le rapport de la commission emplacement et bâtiments du 27 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

6) Propositions individuelles

- **M. Pottu** indique qu'une réunion a eu lieu aujourd'hui avec M. Burnand, M. Beck et M. Antoine Hayoz sur le site Internet de la commune. Les erreurs signalées ont ainsi été

corrigées, mais il reste du travail à faire. Il est donc prévu **une réunion élargie le 24 mars 2015 à 20h30 au foyer de la salle polyvalente**. Cela sera l'occasion de présenter ce qui sera prêt en présence de M. Antoine Hayoz et de son informaticien.

Mme Bovy souhaite savoir si la relecture aura lieu avant ou après cette séance.

M. Pottu indique que la relecture aura lieu après cette séance. Quant à la présentation du site au Conseil municipal, elle aura lieu en préambule de sa séance du 4 avril 2015. Cela permettra au site d'être prêt pour la prochaine législature, au plus tard.

Mme Guyot trouve que les indications concernant ce qui est attendu des conseillers municipaux pour la correction des textes ne sont pas claires. Elle ne saisit pas toujours bien à quel moment il s'agit de signaler des erreurs de fonds (par exemple dans la liste des animateurs du local des jeunes) ou de forme.

M. Pottu explique que, pour le prochain rendez-vous, M. Burnand, M. Beck et M. Pottu se sont répartis chacun la vérification de deux des six onglets.

Mme Zoller aimerait savoir pour quelle date M. Burnand, M. Beck et M. Pottu ont prévu d'avoir vérifié ces six onglets.

M. Pottu répond que ce travail sera prêt pour le 24 mars 2015.

Mme Zoller pense que cela devrait être fait plus tôt.

M. Burnand précise que, pour l'instant, il y a tout l'aspect technique à mettre au point. Quant aux questions posées par M. Hayoz par courriel, il ne s'agit pas d'aller sur le site Internet puisqu'il est encore en construction, mais de déterminer si les différents éléments sont placés dans la bonne rubrique. En fonction des retours, M. Hayoz va mettre à jour le site Internet. Ensuite, M. Beck, M. Pottu et M. Burnand vont relire deux onglets chacun et compléteront ce qui est nécessaire. Concernant la séance du 24 mars 2015, c'est surtout les membres de la commission communication qui doivent être présents. En résumé, on va essayer de faire au mieux, mais il faudra certainement apporter quelques corrections au fur et à mesure de l'utilisation du site Internet. En fait, un travail important consiste à vérifier les informations données sur le site Internet, mais il ne devrait pas y avoir énormément de textes à corriger.

M. Pottu estime que cela va effectivement prendre du temps pour tout corriger, mais cela ne pose pas de problème tant que le site n'est pas en ligne.

Mme Zoller relève qu'il y a quand même plusieurs types de corrections. Il faut, d'une part, vérifier les données en tant que telles et, d'autre part, vérifier la formulation des textes (orthographe, grammaire, etc.). Il faut reconnaître qu'il n'y a rien de pire que d'avoir des erreurs sur un site au moment où il est mis en ligne. **Mme Zoller** comprend que le travail sur les six onglets concerne une vérification de données, mais, à un moment, il faudra remettre le site à un relecteur, comme cela a été proposé par Mme Bovy. Par ailleurs, la présentation sera certainement plus sympathique si la relecture a déjà pu être réalisée, mais si le délai est trop court, il faudra se laisser davantage de temps plutôt que de se précipiter dans la mise en ligne du nouveau site Internet.

Mme Dugerdil estime qu'il serait plus agréable que le site soit à bout touchant au moment de la présentation.

Mme Jaquier fait remarquer que l'idée était de valider la convivialité du site Internet avant de regarder les contenus.

Mme Zoller propose que la présentation ait lieu le 15 avril 2015 si tout est finalisé pour cette date, sinon il faudrait le faire pour la séance suivante du Conseil municipal.

M. Duchêne fait remarquer que la séance du 15 avril 2015 sera consacrée à la présentation des comptes, ce qui prendra déjà plus d'une heure. Quant à la séance du 12 mai 2015, il faut tenir compte du fait qu'elle commence à 18h30.

Mme Zoller indique que c'est une séance de la commission communication qui aura lieu le 24 mars 2015 à la salle polyvalente pour une présentation du site Internet. Ensuite, il sera présenté au Conseil municipal le 12 mai 2015, ce qui laissera le temps nécessaire à le finaliser.

M. Duchêne signale qu'il est également possible de prévoir une séance supplémentaire du Conseil municipal si nécessaire.

- **M. Pottu** fait savoir que la fondation du domaine de Monteret a écrit à la commune. C'est une propriété de 7 hectares à Saint-Cergue qui appartient à l'Église protestante de Genève et où l'on peut louer des locaux pour des manifestations, des activités culturelles, des loisirs ou de la formation. Depuis 1951, ce site a été déjà utilisé et apprécié par plusieurs milliers de personnes auxquelles une modeste participation financière est demandée pour régler l'entretien courant. Étant donné que le domaine doit maintenant engager des travaux lourds, la fondation soumet donc à l'attention bienveillante du Conseil municipal une demande de subvention en vue de réaliser des travaux pour la mise en conformité de l'établissement aux nouvelles normes cantonales et fédérales.

Mme Zoller pense que cette demande de subvention devrait être traitée par la commission sociale.

M. Duchêne fait remarquer que ce n'est peut-être pas suffisant pour convoquer une séance de la commission. Par ailleurs, le Conseil municipal peut tout à fait se prononcer sur cette demande de subvention.

M. Zumbach a un point de vue plutôt négatif parce que la commune a d'autres priorités. Il sait en effet qu'il y a des sociétés dans la commune qui ont des difficultés.

Mme Zoller ne sait pas quel est l'argent à disposition pour de telles demandes de subvention. Si la commune est touchée de près, il faut certainement faire quelque chose, sinon elle n'y est pas forcément favorable.

M. Pottu rappelle que beaucoup d'enfants de la région se rendent dans ce domaine pour le week-end ou pour une semaine entière.

Mme Ramu confirme que cela fait beaucoup d'années que des jeunes vont au domaine de Monteret.

M. Duchêne indique que le Conseil municipal peut sans problème accepter de verser une subvention si tel est son souhait.

M. Burnand est plutôt favorable à faire un geste, même s'il est modeste.

Mme Bovy ne se prononce pas sur le principe parce qu'elle pense que cette demande doit être étudiée par la commission sociale.

Mme Guyot a demandé que la demande soit envoyée à la commission sociale, mais tout le monde a déjà un agenda très chargé. Le Conseil municipal pourrait donc se prononcer sur cette demande.

La proposition de versement d'une subvention est acceptée par 6 voix favorables, 2 refus et 1 abstention.

M. Pottu indique que le Conseil municipal doit maintenant déterminer la somme qu'il souhaite verser.

Mme Jaquier signale que la commission sociale donne généralement un montant de Fr. 1'000,-.

Le versement d'une subvention de Fr. 1'000,- est accepté par 6 voix favorables, 2 refus et 1 abstention.

Mme Guyot rappelle que ce n'est pas la première fois qu'il y a, tout d'un coup, une demande de subvention. Il est déjà arrivé, mais plutôt dans le cas de catastrophes, que le Conseil municipal ait à se prononcer sur le versement d'une aide spécifique. On peut alors se demander s'il vaut la peine de réunir la commission sociale pour une seule demande de subvention.

M. Vasey comprend la remarque de Mme Bovy. Dans un tel cas, il faudrait dire au Conseil municipal s'il y a une urgence ou si la demande peut attendre une séance annuelle de la commission sociale.

Mme Guyot a souhaité, par souci de transparence, transmettre la demande au Conseil municipal alors qu'une décision aurait pu être prise par l'exécutif. Cela a toutefois semblé bien compliqué aujourd'hui. Étant donné que la prochaine demande concerne un voyage humanitaire cet été et qu'il n'y a pas d'urgence, il faudra probablement réunir la commission sociale.

Mme Jaquier note que la commission sociale a déjà parlé de ce voyage humanitaire.

Mme Guyot confirme que cette demande a déjà été abordée, mais que la commission ne s'est pas prononcée sur celle-ci.

M. Zumbach fixe une séance de la commission sociale au 6 mars 2015, de 18h30 à 19h00, juste avant la séance de la commission fêtes et manifestations.

M. Pottu remercie le Conseil municipal pour sa décision.

M. Carrara propose que la journée réunissant anciens et nouveaux élus se déroule au domaine de Monteret.

M. Duchêne trouve que c'est une bonne idée. Il reste à décider à quel samedi ou dimanche du mois de juin organiser cette journée et s'il est possible de faire une réservation pour cette date.

M. Pottu se demande pourquoi ne pas organiser cette journée avant le premier juin 2015.

M. Duchêne précise que cette journée concerne les nouveaux élus uniquement. Par ailleurs, le mois de mai étant déjà assez chargé, il est préférable d'organiser cette journée au mois de juin.

- **Mme Zoller** propose que **M. Duchêne** se charge de préparer le cahier des charges de la commission développement durable qui ne s'est jamais réunie.

M. Duchêne s'en occupe volontiers.

- **Mme Zoller** remercie le travail effectué par les employés communaux pendant ce week-end enneigé. Les routes et chemins ont été très bien nettoyés.

Mme Guyot s'est empressée de remercier M. Ramu et M. Chipier pour le travail effectué.

- **Mme Guyot** a noté qu'une fondue était prévue le 2 juin 2015, les anciens membres du Conseil municipal se chargeant de préparer le repas pour les nouveaux conseillers municipaux.

Mme Bovy confirme que l'idée est d'organiser un repas pour accueillir les nouveaux conseillers municipaux.

M. Duchêne aimerait savoir si les conseillers municipaux souhaitent que les futurs candidats aient une présentation. S'il y a autant de monde que pour les apéritifs qui ont été organisés, on peut se demander si cela vaut la peine. Cela étant, il est tout à fait possible de prévoir une séance publique pour que la population puisse rencontrer les candidats avant les élections.

Mme Dugerdil se demande si le journal communal pourrait comporter une présentation succincte des candidats au Conseil municipal.

Mme Zoller rappelle que le délai pour la reddition des articles est fixé au 18 février 2015, la relecture au 4 mars 2015 et l'envoi pour impression au 17 mars 2015. Pour que cela soit possible d'ajouter ces présentations, il faudrait que quelqu'un se charge de réaliser les interviews nécessaires d'ici là. Par ailleurs, il faudrait certainement ajouter un feuillet supplémentaire, sinon cela voudrait dire que le journal serait entièrement consacré aux élections. En conclusion, **Mme Zoller** estime que c'est trop tard pour le faire. Par contre, on peut envisager une présentation des futurs élus dans le prochain journal.

Mme Guyot a le souvenir qu'il y a eu une ou deux soirées de présentation des candidats où il y avait du monde.

Mme Bovy se demande si cela ne pourrait pas être organisé à l'occasion de la fête communale.

Mme Guyot pense qu'il ne faut pas mélanger les genres.

Mme Zoller relève que si les candidats ont vraiment envie d'être connus, ils auraient peut-être été plus nombreux à venir à la séance quadriennale. S'ils tiennent à être élus, ils peuvent aussi prendre l'initiative d'organiser quelque chose.

M. Zumbach fait remarquer que des apéritifs ont été organisés les 10 et 11 janvier 2015 pour encourager les habitants à être candidats aux élections. Le Conseil municipal a ainsi fait ce qu'il fallait faire, même si le résultat a été assez décevant.

M. Pottu lève la séance à 23h12.

Le président

Un conseiller municipal

Le secrétaire

François Pottu

Pierre-Yves Zumbach

Roger Wyss